

Championnat PACA Optimist – Bassin Varois AVIS DE COURSE 18 Novembre 2018

- 1. REGLES :** La régata sera régie par :
- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
 - 1.2 les règlements fédéraux.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régata est ouverte à :
 - 2.1.1 - tous les bateaux de la classe Optimist
- 2.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis;
- 2.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Optimist	10 euros

4. PROGRAMME

- 4.1 Confirmation d'inscription : Dimanche 18 Novembre de 9h à 10h30
- 4.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^e signal d'avertissement
18/11/2018	11h

- 4.4 Le jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h45

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles en version électronique :
A l'adresse suivante : www.ycsablettes.org

6. LES PARCOURS

- 6.1 Les parcours seront de type trapèze

7. CLASSEMENT

- 7.1 Deux courses devront être validées pour valider la compétition.
- 7.2 (a) Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand au moins trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

8. Remis des PRIX

Les prix seront distribués à 17h.

9. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

10. INSTRUCTIONS DE DECHARGEMENT DES BATEAUX

À votre arrivée sur l'avenue de la mer, il faut décharger les bateaux sur remorque ou mise à l'eau près de la grue du port de St Elme. A pieds, les coureurs vont déposer leur embarcation sur la darse sud .